

# Info Cultures maraîchères

## 27/2021

8 septembre 2021

Prochaine édition le 15.09.2021

### Table des matières

Bulletin PV Cultures maraîchères 1

### Bulletin PV Cultures maraîchères

Le temps estival, tant espéré, est aussi très favorable aux ravageurs qui prolifèrent de nouveau. Les pathogènes profitent également des périodes actuelles d'abondantes rosées matinales, et sont en pleine expansion. Gardez l'œil ouvert sur vos cultures!



Photo 1: Les dernières générations de tétranyques (*Tetranychus urticae*) se propagent dans les cultures de plein champ. Facilement transportés par le vent, ces ravageurs peuvent maintenant s'attaquer aux jeunes semis (p.ex. d'épinards) (photo: Agroscope).



Photo 2: Les températures estivales favorisent aussi les attaques de thrips (*Thrips tabaci* et autres) sur diverses cultures de pleine terre (photo du 6 septembre 2021 par Agroscope). Il est important de maintenir la surveillance des parcelles.



Photo 3: Actuellement, les attaques des pucerons noirs de la fève (*Aphis fabae*) entraînent les premières déformations du feuillage sur les épinards (photo: Agroscope).



Photo 4: Sous abris, les poivrons pâtissent des pullulations du puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*), ainsi que du redoutable puceron du melon et du cotonnier (*Aphis gossypii*) (photo: Agroscope).



Photo 5: Les courgettes de plein champ subissent les attaques simultanées du puceron du melon et du cotonnier (à g.) et du mildiou des cucurbitacées (*Pseudoperonospora cubensis*, en bas à dr.) (photo: Agroscope).





Photo 6: Les rosées matinales et les températures estivales favorisent actuellement l'expansion de la bactériose des nervures noires (*Xanthomonas campestris*) sur les choux (photo: Agroscope).



Photo 7: Les captures de tenthredes de la rave (*Athalia rosae*) ont à nouveau augmenté dans certains sites du Plateau (photo: Agroscope).



Photo 8: Les colonies cireuses du puceron des racines de la laitue (*Pemphigus bursarius*) apparaissent maintenant dans la zone du collet des chicorées et des endives (photo: Philipp Trautzi, Arenenberg, Salenstein).

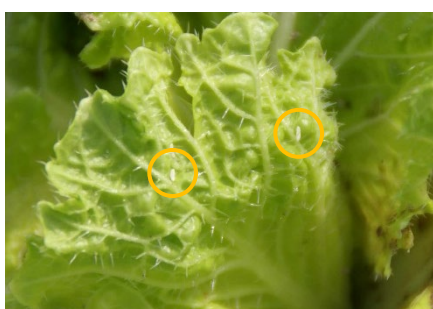


Photo 9: Œufs de la mouche du chou dans le cœur d'une plante de chou de Chine (cercles, photo Agroscope).



Photo 10: Mouches de la carotte capturées sur un piège jaune englué (photo: Agroscope).



Photo 11: Cécidomyies du chou sur le papier englué d'un piège à phéromones (photo: Agroscope).

### Situation actuelle concernant la mouche du chou et la mouche de la carotte

**Mouche du chou (*Delia radicum*):** Le vol principal et le pic de pontes de la génération d'automne de la mouche du chou se déroulent actuellement, et ce ravageur sera particulièrement actif durant au moins une ou deux semaines. Dans les régions menacées, les cultures sujettes aux attaques doivent être protégées. Un traitement des plantons des diverses espèces de chou au spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ ou Perfetto) est nécessaire. Les cultures sensibles doivent être protégées par des filets exempts de toute déchirure. Les parcelles ou les surfaces à couvrir ne doivent pas avoir été l'objet de précédentes attaques de la mouche du chou, car celle-ci pourrait alors se multiplier sous les filets de protection, faisant office de «cages d'élevage». Les filets doivent être posés sitôt la plantation effectuée, et replacés immédiatement après chaque opération culturale requérant leur retrait momentané. L'emploi d'une couverture intacte, et avec des bordures bien closes, limite la probabilité que des mouches n'y pénètrent depuis l'extérieur.

**Mouche de la carotte (*Psila rosae*):** La semaine dernière, le 3<sup>ème</sup> vol de la mouche de la carotte a aussi débuté en quelques nouveaux sites des cantons d'Argovie, Thurgovie, Saint-Gall et Zürich. Le seuil de tolérance d'une mouche par piège et par semaine a déjà été atteint ou dépassé dans de nombreux cas. La substance lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente : 2 semaines) est autorisée pour la lutte contre la mouche de la carotte dans les cultures de céleri-branche et de fenouil. Outre cette même lambda-cyhalothrine, les substances bifenthrine (Talstar SC), cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cyperméthrine Médol), alpha-cyperméthrine (Fastac Perlen), zéta-cyperméthrine (Fury 10 EW) et deltaméthrine (Aligator, Deltaphar, Decis Protech) sont autorisées sur le céleri-rave, la carotte, le panais et le persil à racine, avec un délai d'attente de 4 semaines. Prenez garde au respect des autres charges d'utilisation. **BIO:** En cas d'usage de filets de protection dans des sites habituellement menacés, il faut évidemment veiller à ce que ces couvertures demeurent bien hermétiques.

### Début du 5<sup>ème</sup> vol de la cécidomyie du chou

En ce moment, les effectifs des captures de cécidomyies du chou (*Contarinia nasturtii*) augmentent à nouveau nettement dans plusieurs régions de culture de brassicacées, et le 5<sup>ème</sup> vol a déjà commencé. Contre ce ravageur dans les cultures de brocolis, colraves et choux de Bruxelles de plein champ on utilisera les substances actives spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Perfetto ; délai d'attente : 1 semaine) ou spirotétramate (Movento SC ; délai d'attente : 2 semaines). On peut aussi employer un des pyréthrinoïdes autorisés (divers produits et substances actives, délai d'attente : 2 semaines). Il est recommandé de procéder à un traitement dirigé sur les lignes de culture, à la dose de 500 l de bouillie par ha, en veillant à bien mouiller le cœur des plantes. Respectez également les autres charges légales ! **BIO:** Dans les régions menacées, il faut maintenir les filets de protection en place aussi longtemps que possible, de la plantation au début de la récolte, notamment sur brocoli, à défaut de quoi il y a risque de dégâts tardifs sur les têtes prêtes à être récoltées.



Photo 12: Au repos, le papillon de la teigne des crucifères (*Plutella xylostella*) a les ailes repliées longitudinalement, montrant une bande claire sinueuse typique (photo: Agroscope).

### Les chenilles de diverses espèces prolifèrent sur les brassicacées

On signale actuellement un vol d'importance moyenne de piérides (*Pieris* spp.). De plus, la semaine passée, les captures de papillons de la teigne des crucifères ont atteint leur deuxième niveau le plus important de l'année sur le Plateau. Le vol principal de la génération d'automne bat donc son plein. Les cultures de brassicacées sous tunnels sont également menacées et doivent être surveillées.

Contre la noctuelle du chou, les piérides et la teigne des crucifères, dans les cultures de choux-fleurs de plein champ, on peut utiliser les produits sélectifs suivants, ménageant les auxiliaires : XenTari WG, Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*, délai d'attente 1 semaine) et Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, délai d'attente 3 jours). De plus, on peut utiliser BIOHOP DelfIN et Delfin (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, délai d'attente 1 semaine) contre les chenilles de la teigne des crucifères et des piérides en cultures de choux-fleurs. Enfin, les insecticides suivants sont également homologués contre la noctuelle du chou, les piérides et la teigne des crucifères sur les choux-fleurs de plein champ: Affirm, Affirm Profi, Rapid (benzoate d'émamectine) et Audienz, BIOHOP AudiENZ, Perfetto (spinosad), avec un délai d'attente d'une semaine, ainsi que divers pyréthrinoïdes avec un délai d'attente de 2 semaines. Contre les chenilles des piérides, on peut également utiliser, en cultures de choux-fleurs, la substance active pyréthrine (BIOHOP DelTRIN) et pyréthrine + huile de sésame raffinée (Parexan N, Piretro MAAG, Sepal), avec un délai d'attente de 3 jours.

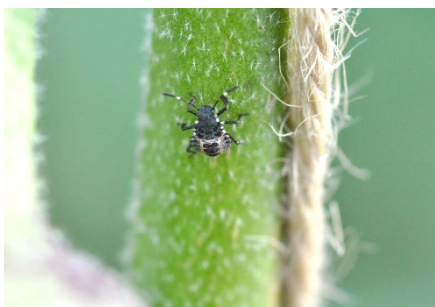


Photo 13: Jeune nymphe (N2/N3) de la punaise marbrée sur la tige d'une plante d'aubergine (photo du 6 septembre 2021 par Agroscope).

### Populations de punaises marbrées plus importantes que présumées

On sait qu'en septembre la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*) est susceptible de poser des problèmes en cultures de légumes fruits sous abris dans les zones menacées du nord des Alpes. Toutefois, l'ampleur des pullulations intervenues dans certains sites après cet été humide et plutôt frais est surprenante.

De plus, lors du contrôle des cultures de ce lundi, les jeunes nymphes (jusqu'au stade N2/N3, les plus sensibles aux insecticides) représentaient environ un tiers des individus, ce qui pourrait justifier encore un traitement insecticide dans les exploitations concernées. Il est possible d'intervenir contre les nymphes au moyen d'acétamipride (Barritus Rex, Basudin SG, Gazelle SG, Oryx Pro) dans les cultures de poivrons, concombres, aubergines ou tomates sous abris, avec un délai d'attente de 3 jours. Attention : le nombre d'applications d'acétamipride est limité à un maximum de 2 par culture. Est autorisée, comme alternative, la substance active spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Perfetto), avec un délai d'attente de 3 jours également. Les substances actives susmentionnées jouissent d'une autorisation spéciale contre la punaise marbrée, qui court jusqu'au 31 octobre 2021.



Photo 14: Taches foliaires causées par *Cercospora* sur une feuille de bette à côtes (photo: Agroscope).

### Prolifération des maladies à taches foliaires sur les chénopodiacées

Dans une partie des sites contrôlés, les atteintes de maladies à taches foliaires causées par *Cercospora beticola* et *Ramularia beticola* ont nettement augmenté sur bettes à côtes et betteraves à salade. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Dans les cultures de bettes à tondre, on peut lutter contre les champignons des taches foliaires, comme *Cercospora* ou *Ramularia*, avec la substance active azoxystrobine (Amistar, Heritage Flow, Ortiva) (délai d'attente trois semaines).

Contre les champignons susmentionnés en cultures de betteraves à salade, on peut utiliser le cuivre (divers produits) et la préparation combinée trifloxystrobine + cyproconazole (Agora SC, Desi>proXX C) ; le délai d'attente est de trois semaines. Pour azoxystrobine + cyproconazole (Amistar Xtra, AmistarXtra), il est de cinq semaines, alors que le difénoconazole (divers produits) et azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top) sont autorisées avec un délai d'attente de deux semaines.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATAphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>

## Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Flora Zourek, Strickhof, Winterthur (ZH) Daniela Hodel, Kevin Piato & Lutz Collet, Grangeneuve, Posieux (FR) Vincent Doimo, Gaëtan Jaccard, Julie Ristord & Max Baladou, OTM, Morges (VD) Martin Keller & Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz, Viviane Fahmi, Simone Aberer & Daniela Büchel, Landwirtschaftliches Zentrum SG, Salez (SG) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzi & Michael Mannale, Arenenberg, Salenstein (TG) René Total (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Anja Vieweger (FiBL)
Photos:	photos 1-5, 7, 12-13: R. Total (Agroscope); photos 6, 9, 11, 14: C. Sauer (Agroscope); photo 8: Philipp Trautzi, Arenenberg Salenstein
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

### Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.